



Depuis 2003, La Faculté de Droit et des Sciences économiques (FDSE) de Limoges et le Centre de Recherches sur l'Entreprise, les Organisations et le Patrimoine (CREOP ; EA 4332), ont mis en place ce DU, **historiquement la première formation en France en la matière**, en partenariat avec la Compagnie régionale des experts judiciaires et la Cour d'appel de Limoges.

### Présentation et objectifs de la formation :

Le DU EJ permet de **faciliter l'inscription ou la réinscription sur les listes régionales d'experts judiciaires auprès des cours d'appel, même si elle ne saurait la garantir**. Il est ouvert à tous les professionnels souhaitant mettre leurs compétences et leur savoir-faire à la disposition du Service Public de la justice, en éclairant les juges sur toutes les questions techniques qu'ils peuvent rencontrer lors d'une affaire portée devant eux. Les experts judiciaires sont nécessaires dans toutes les professions (ex. agent immobilier, architecte, artisan, médecin, pompiers, technicien en tout domaine) et peuvent être sollicités par tous les types de juridictions (administratives, judiciaires et pénales).

### **L'obtention du DU EJ atteste ainsi que toute personne titulaire du diplôme :**

- a acquis une culture juridique générale,
- connaît les principes directeurs du procès (ex. principe du contradictoire, impartialité) et les principales règles de procédure (administrative, civile et pénale) applicables aux mesures d'expertise judiciaire,
- a été sensibilisée aux devoirs de l'expert (déontologie, obligations comptables et fiscales),
- a été initiée aux missions de l'expert (déroulement des opérations d'expertise, rédaction d'un rapport).

### Structure des enseignements :

La formation est de **75 heures** (72 heures de cours + colloque annuel de 3 h de la Compagnie régionale des experts judiciaires). Elle est dispensée chaque année, **plusieurs vendredis entre mi-novembre et avril**, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30. **Certaines interventions visent à transmettre une culture juridique générale** aux personnes inscrites. **D'autres explicitent les principales règles encadrant les procès** (procédure administrative, civile et pénale) et les principes directeurs du procès que tout expert se doit de respecter au cours de sa mission (impartialité et indépendance vis-à-vis des parties, principe du contradictoire). **Plusieurs enseignements insistent sur la responsabilité de l'expert** au cours de sa mission et sur ses devoirs professionnels. **Certains enseignements sont focalisés sur la méthodologie de l'expertise** à travers la transmission d'expériences concernant le **déroulement de l'expertise**, la **rédaction du rapport** que l'expert doit remettre à l'issue de sa mission. Une intervention est enfin dédiée à la **présentation de la plateforme Opalexe**, outil de transmission et d'échanges des pièces liées à l'expertise judiciaire et s'inscrivant dans le mouvement de dématérialisation des actes de procédure (*pour plus de détails, cf. planning à télécharger*).

### Equipe pédagogique :

Plusieurs acteurs du monde du Droit, de la justice et de l'expertise tels que des avocats, des experts judiciaires, des magistrats et des universitaires, assurent les enseignements afin de diversifier les angles d'approche :

- M. Bruno **Arnaudeau**, Expert-comptable et expert judiciaire,
- M. Michel **Baffet**, Agro-pédologue, Président de la Compagnie régionale des experts judiciaires et expert judiciaire,
- M. Alain **Carillon**, Magistrat, Conseiller référendaire à la Cour de cassation (Paris),
- Mme Valérie **Berlemont**, Agent immobilier et expert-judiciaire,
- M. Philippe **Clerc**, Avocat à la Cour (barreau de Limoges),
- M. Charles **Colas**, Agent immobilier, expert judiciaire et référent Opalexe,

- M. Pascal **Dubois**, Avocat à la Cour, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats de Limoges,
- M. Romain **Dumas**, Maître de conférences en Droit privé et sciences criminelles-Habilité à Diriger des Recherches, Université de Limoges ; **responsable du DU EJ**,
- M. Patrick **Gensac**, Magistrat, Président du tribunal administratif de Limoges,
- M. Baptiste **Nicaud**, Maître de conférences en Droit privé et sciences criminelles, Université de Limoges et avocat au barreau de Paris,
- M. François **Paraf**, Professeur de médecine légale au CHU de Limoges, chef de service et expert judiciaire.

### Examen et modalités de contrôle des connaissances :

**Les personnes inscrites se voient attribuer 3 notes sur 20 sans application de coefficient.**

**Une moyenne générale d'au moins 10 / 20 (total d'au moins 30 points) permet de valider le DU.**

Des mentions sont attribuées en fonction de la moyenne obtenue. Aucune note n'est éliminatoire et aucune session de rattrapage n'est planifiée. Une cérémonie de remise des diplômes aux diplômés de l'année « n - 1 » est organisée à l'issue du colloque annuel de la compagnie des experts judiciaires de l'année « n. »

-> **Première épreuve (sur 20) :** rédaction d'un dossier portant sur la résolution d'un cas pratique en lien avec l'expertise judiciaire. Ce dossier de 5/6 pages doit être remis par les inscrits avant la fin du cycle de formation.

-> **Deuxième épreuve (sur 20) :** Examen écrit de fin d'année (un vendredi à la mi-mai) d'une durée de 2 heures portant sur l'ensemble des matières enseignées en DU EJ. Il se compose d'un QCM (questions à choix multiples), d'un QRC (questions à réponses courtes) et d'un QRD (questions à réponses développées).

-> **Troisième épreuve (sur 20) :** Entretien oral de 20 minutes devant un jury (le même jour que l'examen écrit).

Le jury se compose de deux personnes : un professionnel (ex. expert judiciaire, magistrat ou avocat) et d'un universitaire. Deux jurys officient en parallèle et se partagent les candidats. Cet entretien vise à mesurer non seulement les connaissances acquises par le candidat au cours du DU, sa maîtrise de la fonction d'expert judiciaire, mais aussi sa capacité à s'exprimer clairement à l'oral par rapport aux questions posées.

### Candidature et inscription :

Le dossier de candidature comporte **une lettre de motivation et un CV**, à déposer sur l'application **E-candidat** de l'Université de Limoges, accessible par le lien suivant :

<https://ecandidat-2022.unilim.fr/ecandidat/#!accueilView>

**Deux périodes de dépôt des candidatures** sont prévues (à choisir selon votre convenance). La **première a lieu du 20 juin au 20 juillet** (avant la fermeture estivale de l'Université). La **seconde période est prévue du 1<sup>er</sup> au 30 septembre**. La **confirmation de l'acceptation des candidatures a lieu mi-octobre** et des informations vous seront alors délivrées en vue d'effectuer votre inscription **auprès de la Direction de la formation continue**

**Contact** (pour tout renseignement ou question) : [fdse.du-ej@unilim.fr](mailto:fdse.du-ej@unilim.fr)